Gontero CARRIERES	**Protocole de sécurité Chargement / Déchargement**	**CARRIERES GONTERO LA MEDE**

ENTREPRISE D'ACCUEIL :

CARRIERES GONTERO

Site :
Carrières des BOUTTIERS ☎ 04 42 07 04 20
Avenue Emile MIGUET 📠 04 42 13 00 15
13220 LA MEDE

Adresse siège :
2 bd E. HERRIOT ☎ 04 42 81 69 34
13691 MARTIGUES 📠 04 42 07 17 44
CEDEX

@ : contact@groupe-gontero.com

Chef de carrière :
Mr Jean-Luc AURIENTIS

Contact sécurité :
J. HAUTE, Ingé. Carrières ☎ 04 42 81 69 34

Horaires d'ouvertures de la carrière :

Du Lundi au Jeudi : 6h30 à 12h00 – 13h30 à 16h30
Le Vendredi : 6h30 à 12h00 – 13h30 à 16h00

Horaires de chargement en carrière :

Du Lundi au Jeudi : 6h30 à 11h50 – 13h30 à 16h20
Le Vendredi : 6h30 à 11h50 – 13h30 à 15h50

UNE COPIE DE CE PROTOCOLE DOIT ETRE EN POSSESSION DE TOUS VOS CHAUFFEURS
EXEMPLAIRE à conserver

CONSIGNES GENERALES ET DE CIRCULATION	• **Vitesse Limitée sur tout le site <u>30 km/h.</u>** • Près des installations et des ateliers, roulez aux pas. • Aux carrefours dangereux, roulez aux pas. • Respect du plan de circulation affiché en carrière. • Interdiction formelle de doubler en carrière. • Respect du code de la route, de la signalisation et des voies interdites. • Priorité aux piétons, chariot élévateur et ENGINS DE CARRIERE • PORT OBLIGATOIRE DU CASQUE, DES CHAUSSURES DE SECURITE ET DU GILET RETRO REFLECHISSANT SUR L'ENSEMBLE DU SITE.
CONSIGNES DE SECURITE POUR LES OPERATIONS DE **1. CHARGEMENT**	**<u>PRECAUTION AVANT CHARGEMENT :</u>** Afin d'éviter toute erreur de produit lors du chargement, le chauffeur doit se renseigner systématiquement auprès de l'agent de bascule sur le lieu et le mode de chargement (silo ou trémie) en fonction du produit désiré. Il doit aussi s'assurer de la concordance du produit chargé avec la commande. S'assurer du port obligatoire des chaussures de sécurité, du casque de chantier et du gilet jaune rétro réfléchissant. **1.1 <u>PAR CHARGEUR (ZONE DE STOCK / EN CARRIERE) :</u>** Immobiliser votre véhicule à l'endroit indiqué par le conducteur du chargeur. Le chauffeur du camion ne doit pas : ▪ Stationner dans le rayon d'action de l'engin. ▪ Stationner au pied du front de taille et de circuler à moins de 5 m de l'excavation. ▪ Passer sous le godet du chargeur. ▪ Descendre de sa cabine lors de l'opération de chargement sauf consigne particulière. ▪ Monter sur le chargeur ou autre engin de carrière. **<u>CAS PARTICULIER : CHARGEMENT DES ENROCHEMENTS</u>** ▪ Lors du chargement d'enrochement, le chauffeur du camion est autorisé à descendre de la cabine du camion, en respectant plusieurs consignes de sécurité : • Port des EPI obligatoire : casque de chantier, des chaussures de sécurité et gilet rétro réfléchissant, • Interdiction de rester au niveau de la benne du camion (chute de blocs), • Ne pas s'éloigner du camion et toujours rester visible pour le chauffeur du chargeur. • Interdiction formelle de circuler à pieds sous ou en bordure de front de taille,

2. DECHARGEMENT	• Interdiction formelle de monter sur le chargeur ou autre engin de carrière. **1.2 <u>SOUS SILO :</u>** ▪ Respectez le sens de circulation. ▪ Manœuvrer avec prudence. ▪ Port du casque de chantier, des chaussures de sécurité obligatoire et du gilet jaune rétro réfléchissant. ▪ Respect de la signalisation sécurité en place. **Mettez vos casques et votre gilet jaune haute visibilité avant de descendre de la cabine** ▪ La circulation à pieds est strictement limitée de la cabine du camion au poteau où se trouvent les boutons d'ouverture /fermeture des trappes à casques. ▪ Interdiction formelle de monter sur le plot béton ou sur le garde corps situés près du poteau où se trouvent les boutons d'ouverture /fermeture des trappes à casques. ▪ Interdiction formelle de monter dans les installations de traitement et dans la tour de pilotage des installations. **<u>RETOUR MATERIAUX GONTERO APRES LIVRAISON, ERREUR PRODUIT AU CHARGEMENT, REFUS CLIENT</u>** ▪ Passage obligatoire sur le pont bascule. ▪ Suivre la procédure indiquée par l'agent de bascule. ▪ Interdiction formelle de déplacer les camions la benne levée ➔ **<u>Risque de retournement de la benne et de la cabine</u>** Interdiction formelle de benner le chargement directement dans le vide sans un buttoir efficace ou un dispositif équivalent. ➔ **<u>Risque de chute ou de retournement du camion</u>** Le stockage des granulats et des inertes s'effectue par bennage de tas, les uns à côté des autres. Le chauffeur de camion ne lève sa benne que lorsqu'il a l'assurance de la stabilité de son véhicule. Il redémarre après que sa benne soit revenue en position basse. Les matériaux sont ensuite poussés au chargeur (ou bull), le conducteur veille à laisser un merlon de protection de hauteur égale au rayon de la plus grande roue. **<u>CAS PARTICULIER : SURCHARGES</u>** ▪ Suivre la procédure indiquée par l'agent de bascule. ▪ Un seul point de déchargement comme indiqué sur le plan de circulation et signalé par un panneau.

	▪ Interdiction formelle de déplacer les camions la benne levée
TIR DE MINES	**Des tirs de mines à l'explosif sont réalisés régulièrement sur le site de la carrière de LA MEDE.** **Respectez les consignes que vous donnera le chef de carrière, si vous vous trouvez en zone concernée.** Avant un tir de mines à l'explosif, le chef de carrière fait évacuer l'ensemble des véhicules et du personnel présents sur le site en leur désignant des points spécifiques de rassemblement. ▪ Camions clients : regroupement au plateau intermédiaire. Le chef de carrière fait mettre en place des barrages, gardes issues, à différents points stratégiques afin de bloquer l'accès à la zone d'extraction, zone dangereuse. ▪ Barrage 1 : un engin de chantier positionné au niveau de la piste de contournement de la zone de stock (accès au centre de tri) ▪ Barrage 2 : un engin de chantier positionné au niveau de la montée vers les installations de traitement primaire de la carrière. Les chauffeurs d'engins à l'intérieur de leur cabine ont ordre de ne laisser passer aucun véhicule ou engin. Les chauffeurs de camion clients doivent attendre impérativement dans la cabine de leur camion. Le chef de carrière est prêt à effectuer le tir de mines à l'explosif et l'annonce : ▪ Signal d'annonce du tir : 3 coups brefs de trompe. Une fois le tir effectué et en l'absence d'anomalie, le chef de carrière annonce la fin du tir ▪ Signal de fin de tir : 1 coup long de trompe Une fois le tir effectué et en l'absence de danger, le chef de carrière fait enlever les barrages mis en place et autorise la circulation sur site. Seul le chef de carrière a le pouvoir de lever les barrages mis en place pour la sécurité lors d'un tir de mines. TOUTE INFRACTION A CETTE CONSIGNE DE SECURITE SERA SEVEREMENT SANCTIONNEE PAR LA SOCIETE GONTERO (**EXCLUSION DEFINITIVE DU TRANSPORTEUR**).

RESPONSABILITES DES TRANSPORTEURS	▪ Afin d'éviter toute erreur de produit lors du chargement, le chauffeur doit se renseigner systématiquement auprès de l'agent de bascule sur le lieu et le mode de chargement (silo ou trémie) en fonction du produit désiré. ▪ Le chauffeur du camion doit vérifier avant chaque opération de chargement la propreté de sa benne. ▪ Il est également responsable de son chargement sous silo (répartition, poids) et de l'étanchéité de sa benne. ▪ **Avant tout passage en bascule**, pensez à humidifier ou à bâcher les chargements de produits fins. ▪ Tous les camions pénétrant sur le site doivent être conformes à la législation en vigueur. ▪ Tous les chauffeurs doivent respecter le code de la route et le plan de circulation CARRIERES GONTERO. ▪ **Port du casque, des chaussures de sécurité obligatoire. Le non port des EPI pourra être sanctionné.**
INTERDICTIONS FORMELLES	Aucun chargement ne peut sortir de notre site sans un bon de livraison édité en bascule. Aucun chargement en surcharge ne peut sortir de notre site. **Tolérance légale** ➔ **0** article R312-2 du Code de la Route En cas de surcharge, vider le surplus et repasser sur la bascule (voir ANNEXE SURCHARGE : LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES) Aucun déchargement sur notre site ne sera toléré sans un enregistrement préalable par l'agent de bascule. Il est interdit au chauffeur du camion d'utiliser les engins de carrière et de pénétrer dans les installations de traitement de matériaux. Toutes les opérations de chargement sont réalisées par le personnel GONTERO.
ENVIRONNEMENT PROPRETE DU SITE	Dans le cadre de notre engagement à la Charte Environnement UNICEM, la propreté de notre site soit être maintenue. Un conteneur poubelle pour les déchets ménagers est à la disposition de tous les chauffeurs au niveau de la bascule. **Veuillez impérativement respecter la propreté du site**
ACCES A LA VOIE PUBLIQUE	Le chauffeur du camion doit vérifier avant de sortir de l'enceinte de la carrière:

Avenue E MIGUET Entrée Raffinerie Rond Point Sortie Raffinerie	L'étanchéité de sa benne (portes de benne fermées) En sortie de carrière, veuillez respecter la limitation de vitesse de 30 km/h dans l'avenue E.MIGUET.
EN CAS D'INCIDENT MAJEUR SUR LE SITE DE TOTAL **PLAN D'ORGANISATION INTERNE**	Le chauffeur du camion devra vérifier respecter formellement la consigne de sécurité ci-jointe et affichée à la bascule : le POI, ainsi que les instructions données par le chef de carrière. TOUTE INFRACTION A CES CONSIGNES DE SECURITE SERA SEVEREMENT SANCTIONNEE PAR LA SOCIETE GONTERO. TOUS LES CHAUFFEURS DOIVENT ETRE EN POSSESSION DU POI EN VIGUEUR SUR LA CARRIERE GONTERO En cas d'alerte, le chauffeur devra se diriger vers les lieux de rassemblement les plus proches : ▪ La bascule ▪ Bureaux, vestiaires du personnel GONTERO ▪ L'installation primaire
EN CAS D'ACCIDENT	Contactez immédiatement l'agent de bascule, point 1 sur le plan de circulation **Numéros à contacter en cas d'accident :** ☎ Bascule carrière : 04 42 07 04 20 ☎ Chef de carrière : 06 83 83 59 32 ☎ Pompiers : 18 ☎ SAMU : 15 } 112 sur portable **SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL PRESENTS SUR SITE**

En recevant ce protocole de sécurité et en prenant connaissance de toutes ses consignes, vous vous engagez:

- **à transmettre 1 copie de ce protocole (7 pages) à tous les chauffeurs chargeant sur le site de CARRIERES GONTERO.**

- **à transmettre à tous les chauffeurs chargeant sur le site de CARRIERES GONTERO 1 copie du POI en vigueur.**

- **à fournir à tous les chauffeurs les Equipements de Protection Individuelle indispensables pour la sécurité en carrière (chaussures de sécurité, baudrier rétroréfléchissant et casque de chantier).**

- **à faire respecter l'ensemble des consignes de sécurité édictées dans ce protocole.**

Tous les chauffeurs doivent être en mesure de présenter au personnel CARRIERES GONTERO sur demande, ce protocole de sécurité, la copie du POI et les EPI indispensables en carrière.

En cas de non présentation de la copie de ce protocole et/ou du POI, nous serons dans l'obligation d'interdire l'accès au site pour les chauffeurs contrevenants.

Nous vous rappelons que la sécurité est l'affaire de tous et que l'ensemble des consignes listées dans ce protocole de sécurité doit être respectée à chaque chargement / déchargement sur notre carrière de LA MEDE.

<u>En cas d'infraction flagrante à ce protocole de sécurité, nous serions dans l'obligation d'interdire définitivement l'accès à la carrière au chauffeur contrevenant</u>